

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT - FORMULAIRE D'IDENTIFICATION - PERSONNE PHYSIQUE

Identification de la partie contractante (personne physique)

Nom complet	
Numéro de carte d'identité/passeport	
Nationalité	
Date et lieu de naissance	
Adresse complète	
Carte d'identité à annexer	

Personne politiquement exposée (PPE) et personnes associées¹

Est-ce que vous ou l'une des personnes figurant sur ce formulaire êtes classés comme « personne politiquement exposée » (« PPE ») ou comme « membre de la famille » d'une PPE ou « personne connue pour être étroitement associée » à une PPE ?

Si ce n'est pas le cas, veuillez passer à la section suivante.

Nom complet de la PPE	
Type de mandat	
Durée du mandat (du... au...)	
Pays	
Le cas échéant, mention de la personne listée sur ce formulaire qui est un « membre de la famille » d'une PPE ou une « personne connue pour être étroitement associée » à une PPE.	
Veuillez préciser l'origine et la destination des fonds et des biens immobiliers :	

¹ Pour obtenir des informations détaillées sur les personnes politiquement exposées et les personnes associées, voir la brochure « Orientations » ci-jointe.

Transaction / relation d'affaires

Secteur d'activité et objet de l'opération / de la relation d'affaires envisagée

Indiquer les activités réalisées par la partie contractante	
+ l'objet, la nature et la finalité de la ou des transactions (vente, achat, location, investissement, etc.)	
+ le cas échéant, la source de financement prévue pour les transactions	

Pour le compte de la partie contractante :

Nom	
Fonction/titre	
Date	
Signature	

Je conviens que je suis tenu vis-à-vis de GOFFIN.ESTATE de divulguer les informations demandées dans ce questionnaire et m'engage à fournir à GOFFIN.ESTATE l'ensemble des informations et documents (ce qui inclut les documents supplémentaires et/ou actualisés) dont GOFFIN.ESTATE a besoin pour se conformer à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, et ce, pendant toute la durée de notre relation d'affaires.

Je confirme que toutes les informations fournies dans ce formulaire sont complètes et exactes. En outre, je conviens de signaler immédiatement à GOFFIN.ESTATE tout changement des informations susmentionnées.

Orientations

Quel est l'objet de ce questionnaire ?

Par le biais de ce questionnaire, nous souhaitons nous conformer aux obligations qui nous incombent en vertu de la loi belge relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et de la réglementation belge relative à la lutte contre le blanchiment d'argent concernant les agents immobiliers, en demandant les informations nécessaires concernant l'identité, la gestion et la propriété effective de nos clients et de leurs contreparties.

Quelles sont les parties qui doivent être identifiées et dont l'identité doit être vérifiée ?

Par principe, tous les clients et contreparties² (et leurs bénéficiaires effectifs respectifs, bien que cela ne s'applique pas aux personnes physiques) et leurs représentants doivent être identifiés et leurs identités vérifiées. Si nous n'obtenons pas les renseignements requis, nous serons dans l'impossibilité de fournir les services demandés.

Dans le cas d'une copropriété ou d'une indivision (« onverdeeldheid »), chaque copropriétaire doit être identifié en qualité de partie contractante et son identité doit être vérifiée conformément au présent formulaire.

En cas de droits démembrés (« splitsing van rechten »), la partie contractante qui doit être identifiée et dont l'identité doit être vérifiée est l'usufruitier (« vruchtgebruiker »), l'emphytéote (« erfpachter ») ou le superficiaire (« opstalhouder »).

Qui sont les « personnes politiquement exposées » (et les personnes associées) aux fins du présent formulaire ?

Les « **personnes politiquement exposées** » (PPE) sont des personnes physiques qui exercent ou se sont vu confier des fonctions importantes dans une administration publique. Les personnes qui exercent ou se sont vu confier des fonctions importantes dans une administration publique incluent par exemple :

- les chefs d'État, chefs de gouvernement, ministres, secrétaires d'État et ministres adjoints ou ministres délégués ;
- les membres du parlement ou d'organes législatifs similaires ;
- les membres des instances dirigeantes des partis politiques ;
- les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres juridictions de haut niveau (ce qui inclut les juridictions administratives), dont les décisions ne sont pas susceptibles d'appel, sauf dans des circonstances exceptionnelles ;
- les membres des cours des comptes ou des conseils des banques centrales ;
- les ambassadeurs, consuls, chargés d'affaires et officiers supérieurs des forces armées ;
- les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques ;

² Pour les contrats de gré à gré (« onderhandse overeenkomst ») entraînant la vente, l'achat, l'échange ou la cession de biens immobiliers ou de droits de propriété.

- les administrateurs, administrateurs adjoints et membres du conseil d'administration d'une organisation internationale ou les personnes occupant des fonctions équivalentes.

Veillez noter que ces catégories s'appliquent quelle que soit la nationalité de la personne.

Les membres de la famille d'une personne politiquement exposée et les **personnes connues pour être étroitement associées à une personne politiquement exposée** doivent également être identifiés comme tels.

Un « **membre de la famille** » d'une personne politiquement exposée est (i) le conjoint (ou la personne considérée comme le conjoint) d'une personne politiquement exposée ; (ii) un enfant d'une personne politiquement exposée et son conjoint (ou la personne considérée comme le conjoint) ; (iii) un parent d'une personne politiquement exposée.

Les « **personnes connues pour être étroitement associées** » à une personne politiquement exposée sont les personnes physiques qui :

- sont connues pour être les bénéficiaires effectifs d'une personne morale ou d'une structure juridique conjointement avec une personne politiquement exposée ou pour entretenir toute autre relation d'affaires étroite avec une telle personne ;
- sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale ou d'une structure juridique connue pour avoir été établie au profit de facto de ladite personne politiquement exposée.